

Aux États-Unis, des centaines de personnes aux urgences après avoir reçu le vaccin contre le Covid-19

Par [Pierre-Alain Depauw](#)

Mondialisation.ca, 16 janvier 2021

[Medias-Presses-Infos](#) 12 janvier 2021

Région : [États-Unis](#)

Thème: [Science et médecine](#)

Le site américain [LifeSiteNews](#) signale que la liste des personnes qui, aux États-Unis, doivent rejoindre les salles d'urgence après avoir reçu un vaccin contre le COVID-19 se chiffre par centaines et la liste des personnes qui ont subi des effets indésirables dépasse les mille, selon le Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS) .

VAERS est un système d'analyse géré par les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) et la Federal Drug Administration (FDA). Il recueille des informations concernant les mauvaises réactions aux vaccins. Selon son [site Web](#), « les professionnels de la santé sont tenus de signaler certains événements indésirables et les fabricants de vaccins sont tenus de signaler tous les événements indésirables qui sont portés à leur attention ».

« Un travailleur de la santé de l'hôpital régional de Bartlett en Alaska a souffert d'une réaction allergique grave soupçonnée, ou anaphylaxie, après avoir reçu le vaccin de Pfizer. Elle a été emmenée aux urgences et y a passé plusieurs nuits avant d'être renvoyée », a [rapporté The Epoch Times](#) .

Depuis lors, un [deuxième travailleur](#) de la [santé](#) du même hôpital en Alaska a également souffert d'effets secondaires indésirables du vaccin Pfizer-BioNTech COVID-19. Les médecins ont administré de l'épinéphrine pour ouvrir ses voies respiratoires. Une [déclaration](#) publiée sur le site Web de la ville de Juneau se lit comme suit : « Un deuxième membre du personnel a souffert de de vertiges et de gorge irritée dix minutes après avoir été injecté ».

Une autre femme d'Alaska, employée de Foundation Health Partners à Fairbanks, a souffert d'une réaction allergique au vaccin. Cette femme n'avait « aucune allergie connue mais avait déjà eu une réaction indésirable à une piqûre d'abeille. Dans un communiqué, Foundation Health Partners a déclaré que l'employée était surveillée après avoir reçu le vaccin lorsqu'elle a commencé à ressentir des symptômes anaphylactiques 10 minutes plus tard », a [rapporté WBTU](#) .

« Le [système](#) a reçu des rapports sur 1 156 événements indésirables au total. Parmi ceux-ci, 17 personnes « en danger de mort » et deux ont conduit à une « invalidité permanente ».

Des milliers d'autres déclarent eux-mêmes leur incapacité à retourner immédiatement au travail ou à effectuer des activités quotidiennes normales après le vaccin. Selon *The Epoch Times*, ces incidents ont été signalés via V-safe, « une application pour smartphone ... qui

utilise des messages texte et des enquêtes Web pour fournir des bilans de santé personnalisés et permet aux utilisateurs de dire rapidement au CDC s'ils rencontrent des problèmes d'effets secondaires ».

La FDA est censée enquêter sur les réactions allergiques au vaccin contre le coronavirus produit par Pfizer. Elle a [averti le public](#) .

« Les directives actuelles de la FDA indiquent que la plupart des Américains souffrant d'allergies devraient être autorisés à prendre le vaccin, mais que les personnes qui ont eu des réactions graves à d'autres vaccins ne devraient pas se faire vacciner ». De plus, ceux qui ont eu des réactions au vaccin ne devraient pas recevoir une deuxième dose.

Au 6 janvier, le nombre de [rapports](#) était de « 308 patients envoyés aux urgences des hôpitaux documentés sur le système de notification des événements indésirables liés aux vaccins (VAERS). Cela représente 0,0064% du total des vaccinations effectuées, soit 4,8 millions ».

Rappelons que les fabricants de vaccins ne peuvent pas être poursuivis si leurs produits invalident ou tuent quelqu'un.

Pierre-Alain Depauw

La source originale de cet article est [Medias-Presse-Infos](#)
Copyright © [Pierre-Alain Depauw](#), [Medias-Presse-Infos](#), 2021

Articles Par : [Pierre-Alain Depauw](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca